

PIECE 01  
DELIBERATION DU  
SYNDICAT MIXTE FORESTIER



Envoyé en préfecture le 05/02/2020

Reçu en préfecture le 05/02/2020

Affiché le

ID : 084-258402585-20200127-DELIB202007-DE

REÇU LE

2020-07

15 SEP. 2022

DDT VAUCLUSE

Réunion du Comité syndical du lundi 27 janvier 2020  
17 heures dans les locaux du Syndicat au Thor

L'an deux mille vingt, le lundi 27 janvier à 17 heures, le Comité syndical du Syndicat mixte de défense et de valorisation forestière, régulièrement convoqué le 10 janvier, s'est réuni dans les locaux du Syndicat mixte, au Thor, sous la présidence de Madame Dominique SANTONI. Le quorum était atteint.

Les délégués présents :

Délégués des Communes : Ansouis : Norbert BOURDOT, Aurel : Guy JOUVE, La Bastide des Jourdans : Guy ARNOUX, La Bastidonne : Jacques DECUIGNERES, Le Barroux : Hervé CHAUVET, Beaumes de Venise : Suzanne VAUTE ; Les Beaumettes : Sylvain LEREDDE, Beaumont du Ventoux : Gilbert RAYNE, Bedoin : Denis FORT, Blauvac : Max RASPAIL, Bollène : Patricia PECHOUX, Bonnieux : Gino MORELLO, Brantes : Yves BONNOT, Buoux : Marc CHABAUD, Cabrières d'Aigues : Jérôme BLANC, Cabrières d'Avignon : Yves PROUVENC, Caderousse : Martine FENOLL, Cairanne : Roland LIFFRAN, Castellet : Roger ISNARD, Cavillon : Valérie DELONNETE-ROMANO, Châteauneuf du Pape : Robert TUDELLA, Cheval-Blanc : René BEYSSIER, Crillon le Brave : Gérard BROCHIER, Cucuron : Alain GARDON, Gigondas : Michel MEFFRE, Jonquerettes : Christian BASTON, Lafare : Pierre BALLESTEROS, Lagnes : Claude SILVESTRE, Lauris : Philippe SAUZEE, Loriol du Comtat : Antoine ALARCOS, Lourmarin : Jacques LAPEYRE, Malaucène : Rémi BARTOCCI, Mallemort du Comtat : Abel GRAS, Maubec : Danielle REYNAUD, Mazan : Jean-Pierre BAUDELIER, Ménerbes : Christian RUFFINATTO, Méthamis : Sylvain BRIANCON, Mondragon : Bruna ROMANINI, Morières les Avignon : Jean-Charles DUBOIS, Mormoiron : Isabelle CHANTREL, Oppède : Laurence BAGNOL, Orange : Catherine GASPA, Pernes les Fontaines : Franck RIMBERT, Peypin d'Aigues : Serge CASSAN et René ARNIAUD, Puget sur Durance : André CAPANNI, Puyméras : Jean-Louis AUTRAN, Puyvert : Lucien DORLET, Robion : Marc VALÉRO, La Roque Alric : José LINHARES, La Roque sur Pernes : Isabelle CHAPPOT de la CHANONIE, Roussillon : Marc JEAN, Saint Didier : Jean-Paul BALDACCHINO, Saint Christol d'Albion : Serge CAPDEGELLE, Saint Marcellin les Vaison : Jean-Pierre COUDERC, Saint Martin de Castillon : Jean-Marie COLLIN, Saint Martin de la Brasque : Thierry FABRE, Saint Roman de Malegarde : Jean-François BOISSIN, Saint Saturnin les Apt : Pierre PRAT, Saint Saturnin les Avignon : Pascal HERMANN, Sainte Cécile les Vignes : Frédéric PENNE, Sault : Jean-Pierre RANCHON, Savoillans : Jean-Pierre JOUGLA, Sérignan du Comtat : Marc GABRIEL, Sorgues : Jean-François LAPORTE, Les Taillades : Guy HONORAT, La Tour d'Aigues : Max RATTO, Uchaux : Michel COURTET, Vacqueyras : Philippe BOUTEILLER, Velleron : Michel PONCE et Guy BANACHE, Venasque : Gaby BEZERT, Viens : Daniel RAVAUTE, Villars : Guy JOUVE, Villelaure : Jean-Louis ROBERT et Michel CREST, Violes : Florence GOURLLOT, Vitrolles en Luberon : Christian VACHIER-MOULIN, Communauté de communes Pays des Sorgues et Monts de Vaucluse : Le Thor : Christiane DAVID.

Délégués Conseillers départementaux : Sylvie FARE, Danielle BRUN, Christian MOUNIER, Max RASPAIL, Dominique SANTONI.

Assistaient également : DDT84 : Jean-Noël BARB, SDIS : Christophe MESSIN, ONF : Olivier DELAPRISON, Association Pastorale du Grand Luberon : Christian VACHIER-MOULIN

SMDVF : Sylvie BONVIN, Sabine LE FALHER, Sylvia PICHON, Brigitte JAEG et Olivier BRICAUD.

Etaient excusés :

Délégués des Communes : Apt : Gaëlle LETTERON, Aubignan : Guy REY, Le Beaucet : Benoît PELATAN, Bédarrides : Didier MACHABERT, Buisson : Chantal FRITSCH, Cadenet : Jean-Claude DELAYE, Camaret sur Aigues : Hervé AURIACH, Carpentras : Robert ARNOUX, Caseneuve : Frédéric BUSI, Caumont : Joël FOUILLER, Crestet : Alain ANDRE, Flassan : Laurent BOUISSON, Gignac : Gilles FERRAND, Grambols : Jean-Pierre CENDRON, Grillon : Robert UBASSY, Jonquières : Louis BISCARRAT, Lapalud : Sophie CHABANIS, Lioux : Francis FARGE, Mérindol : Jacqueline COMBE, Modène : Norbert LEPATRE, Monieux : Alain GABERT, Mornas : Michel CHAPOIN et Jean-Robert BONNET, Rasteau : Maurice LEYRAUD, Richerenches : Christian ARNAUD, Rustrel : Jean-Louis ARMAND, Sablet : Joël WATRIN, Saint Hippolyte de Graveyron : Jean-Marc PONS, Saint-Léger du Ventoux : Roland BENOIT, Saint Pierre de Vassols : Thierry VILLAGE, Sarrians : Patrice FLAGEAT, Séguret : Brice CRIQUILLION, Suzette : Alain BRES, Valréas : Géraldine CHAMBERT, Vaucluse : Marcel PELLEGRIN, Vedène : Karine DAVID, Villedieu : Claude CELLIER, Villes sur Auzon : Suzy MACHUROT, Communauté de communes Pays des Sorgues et Monts de Vaucluse, Châteauneuf de Gadagne : Michel PELISSIER, Isle sur la Sorgue : Daniel BELLET, Saumane : Monique ETIENNE, Métropole Aix-Marseille (Pertuis) : Annie AMAROUCHE.

Déléguées Conseillères départementales : Gisèle BRUN, Antonia DUFOUR, Clémence MARINO-PHILIPPE

Invités : Parlementaires : Julien AUBERT, Département Vaucluse : Maurice CHABERT, Pierre GONZALVEZ, Thierry LAGNEAU, Stéphanie MARI, Carole TOUTAIN, Région PACA : Jacqueline BOUYAC, Louis BISCARRAT, Pairie : Françoise DEMONT, SDIS : Jean-Claude SAMMUT, Jérôme SOTTI, Parc du Luberon : Laure GALPIN, Aline SALVAUDON.

Ont donné un pouvoir de vote : Jean-Claude DELAYE de Cadenet à Alain GARDON de Cucuron, Robert ARNOUX de Carpentras à Michel MEFFRE de Gigondas, Laurent BOUISSON de Flassan à Sylvain BRIANCON de Méthamis, Sophie CHABANIS de Lapalud à Bruna ROMANINI de Mondragon, Jacqueline COMBE de Mérindol à Jean-Louis ROBERT de Villelaure, Maurice LEYRAUD de Rasteau à Roland LIFFRAN de Cairanne, Jean-Louis ARMAND de Rustrel à Guy JOUVE de Villars, Jean-Marc PONS de Saint Hippolyte le Graveyron à Jean-Pierre BAUDELIER de Mazan, Patrice FLAGEAT de Sarrians à Suzanne VAUTE de Beaumes de Venise, Alain BRES de Suzette à Pierre BALLESTEROS de Lafare. Claude CELLIER de Villedieu à Yves BONOT de Brantes.



**2020-07**

## **Création de servitudes de passage et d'aménagement sur les pistes DFCI du massif des Dentelles de Montmirail**

Vu le code forestier et notamment les articles L.134-2 et L.134-3 et R.134-2 relatifs à la création d'une servitude de passage ;

Les infrastructures vaclusiennes de Défense de la Forêt Contre les Incendies (DFCI) traversent des propriétés privées ou communales.

Afin de maintenir dans le temps la continuité de ce type d'infrastructures, il est nécessaire que les emprises des ouvrages de DFCI fassent l'objet d'une servitude de passage et d'aménagement, comme cela est prévu dans le code forestier.

En permettant également la mise aux normes de ces infrastructures et leur entretien, ces servitudes prises au profit d'une collectivité, dans le cas présent du Vaucluse, au profit du SMDVF, garantissent une meilleure défense contre l'incendie des massifs forestiers, des biens et des personnes.

Les pistes concernées par cette opération qui sont listées ci-dessous figurent toutes dans le Plan Départemental de Protection des Forêts Contre les Incendies (PDPFCI) en tant qu'ouvrages de défense de la forêt contre les incendies. La consolidation du statut foncier des ouvrages DFCI est d'ailleurs une des actions figurant dans le PDPFCI.

Les communes forestières de Vaucluse ayant confié à notre syndicat la compétence en matière de Défense de la Forêt contre l'Incendie, les arrêtés de servitude seront pris en sa faveur.

La demande de servitude se fait sur la base d'un rapport de présentation, servant de support technique à chaque arrêté préfectoral et à l'enquête publique qui le précède.

Le Comité Syndical sollicite donc le Préfet de Vaucluse pour la prise de servitudes sur les pistes du massif des Dentelles de Montmirail.

Depuis 2014, 95 arrêtés similaires ont déjà été pris pour couvrir petit à petit tous les massifs vaclusiens. Avec ceux qui seront pris à l'issue de cette enquête publique, l'ensemble du département aura été traité.



**2020-07**

**CREATION DE SERVITUDES DE PASSAGE ET D'AMENAGEMENT SUR LES PISTES DFCI DU MASSIF DES DENTELLES DE MONTMIRAIL : VOIES CONCERNEES**

- Piste de la Verrière (DM 10), communes de Crestet, Séguret et Vaison-la-Romaine
- Piste de Coste Belle (DM 11), communes de Crestet et Vaison-la-Romaine
- Piste de Barbanot (DM 12), commune de Vaison-la-Romaine
- Piste de Saint Maurice (DM 13), commune de Crestet
- Piste de Mars (DM 20), communes de Séguret et Vaison-la-Romaine
- Piste du Grand Montmirail (DM 30), commune de Gigondas
- Piste du Grand Alizier (DM 100), communes de Séguret et Vaison-la-Romaine
- Piste de la crête de Saint Amand (DM 110), communes de Gigondas, Malaucène, Suzette et le Crestet
- Piste de Théos (DM 200), commune de Vaison-la-Romaine
- Piste de la Garenne (DM 410), commune de Saint-Marcellin-les-Vaison
- Piste de Darbousset (DM 411), commune de Saint-Marcellin-les-Vaison
- Piste des Pièces (DM 420), commune de Faucon
- Piste de Jau (DM 422), commune de Faucon
- Piste du Grand Dèvès (DM 430), commune de Puyméras
- Piste de Gourbière (DM 431), commune de Puyméras

M. Christian MOUNIER, vice-président et rapporteur, demande à l'Assemblée de bien vouloir adopter ce rapport concernant la création de servitudes dans le massif des Dentelles de Montmirail et de confier à la Présidente toutes responsabilités pour mener à bien cette opération.

Le comité syndical,

Ouï l'exposé du Vice-président,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

ADOpte le présent rapport concernant la création de servitudes dans les Dentelles de Montmirail,

Ainsi fait et délibéré,

Les jour, mois et an susdits,

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

La Présidente,

Dominique SANTONI

